

Bassens, chronique d'une cité particulière

12 avril 2012 aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône



©Pierre CIOT, Travaux de réhabilitation à la cité de Bassens, n° sca10034, Marseille, Déc. 1980

Actes de la journée d'études

coproduite avec les Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Ouverture de la journée

Pour introduire cette table ronde, Madame **Jacqueline URSCH** propose un panorama des sources disponibles sur la cité Bassens aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.

Tout d'abord, Madame URSCH se penche sur la définition juridique des archives. Au regard de la loi de juillet 2008, les archives sont un ensemble des documents produits par toute personne publique ou privée, physique ou morale, dans l'exercice de son activité, quelle que soit leur date (à titre indicatif, le plus ancien document conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône date de 814), leur lieu de conservation (exemple : les documents produits par les administrations sont des archives en devenir), leur forme et leur support matériel.

Comme image de l'idée que l'on se fait des archives, Madame URSCH montre la reproduction de l'un des deux exemplaires de l'Edit de Nantes, signé de la main du roi Henri IV, le second étant conservé aux Archives Nationales. Néanmoins, les archives ne sont pas constituées que de parchemins et de documents papier. Elles peuvent aussi prendre la forme de photographies, d'enregistrements sonores, de cartes, de plans, de cartes postales, de gravures et de documents numériques. Par exemple, 4 millions d'images sont disponibles sur le site Internet des Archives et consultables par tous.

Madame URSCH souligne en outre que, si la plupart des archives conservées émanent de fonds publics, les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône accueillent aussi des fonds privés, utilisés de façon complémentaire en vue d'apporter des renseignements qu'on ne trouverait pas dans les archives publiques.

Madame URSCH insiste : « les archives sont bel et bien le reflet de l'activité des hommes. A Marseille, le « galet » abrite 56 magasins d'archives, représentant plus de 42 kilomètres de linéaires », tandis que le bâtiment peut aujourd'hui en accueillir 70 km et pourra même s'étendre jusqu'à 110 dans les années à venir. Le volume des archives conservées à Aix-en-Provence s'étend pour sa part sur presque 7 kilomètres linéaires. En 2011, les archives départementales ont collecté 1,5 kilomètre de nouveaux documents ; dans le même temps, elles ont éliminé 21 kilomètres d'autres documents, dans les administrations, à caractère répétitif et conformément à la loi, dans le but d'offrir aux chercheurs le maximum de renseignements exploitables et de qualité.

Puis, mentionnant les documents contemporains conservés aux archives, Madame URSCH montre quelques sources d'archives concernant l'histoire de la cité Bassens tout en indiquant leur non-exhaustivité. Il s'agit de la feuille cadastrale de La Delorme (15^{ème} arrondissement) datant du début des années 1970, de photographies aériennes des années 1980 ainsi que des archives provenant de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (rapports de police, notes de la Direction de la Reconstruction et du Logement...). Ces sources ont une grande importance car, comme le rappelle Madame URSCH,

depuis leur institution par Napoléon Bonaparte en 1800, et jusqu'aux premières lois de décentralisation de 1982-1983, les Préfets disposaient de compétences dans tous les domaines. Les informations contenues se concentrent sur la surveillance et le contrôle des étrangers présents dans le département.

Selon Madame URSCH, il serait intéressant aussi de consulter le cadastre napoléonien afin de savoir ce qui se trouvait à la place de la cité Bassens au début du XIX^{ème} siècle. Les recensements de population du XX^e siècle peuvent quant à eux, nous renseigner de façon plus ou moins détaillée sur les habitants. Il serait intéressant d'étudier l'évolution de la composition de la population de la cité Bassens dans le temps.

Enfin, Madame URSCH mentionne diverses sources d'informations telles que les permis de construire, les archives de la DDASS relatives aux questions d'hygiène, la presse, le fonds du photographe Jacques Windenberger, qui compte plus de 400 000 photographies, dont certaines ont été prises à la cité Bassens, les archives associatives et les témoignages oraux.

Finalement, conclut Madame URSCH, les archives sont des passeurs d'histoire et de mémoire. Elles permettent d'approcher au plus près la vie sociale, la vie intime des personnes. Les Bouches-du-Rhône constituent une terre d'accueil de populations étrangères depuis longtemps et l'enjeu est de continuer à enrichir les fonds d'archives avec d'autres sources. Ainsi, un secteur d'archives associatives a vu le jour au sein des Archives des Bouches-du-Rhône en raison de leur complémentarité par rapport aux sources administratives. La conservation de ces documents est nécessaire afin témoigner de notre histoire commune à tous.

Présente pour la première fois aux Archives départementales, **Madame Samia GHALI**, Sénatrice-Maire des 15^{ème}-16^{ème} arrondissements de Marseille prend la parole. Cette journée a pour elle un sens particulier, car elle-même a résidé dans la Cité Bassens. Madame GHALI rend hommage à son tour au travail d'Ancrages car l'histoire de la cité Bassens, comme celle des quartiers Nord de Marseille en général ont rarement l'occasion d'être étudiées et valorisées.

L'histoire de l'immigration maghrébine ne doit pas non plus être négligée : la transmettre aux jeunes qui habitent ces quartiers est fondamental, car cela contribue à changer leur façon de voir le monde et à apaiser la violence à laquelle ils sont confrontés. C'est pourquoi Madame GHALI rend hommage au travail de l'association **Made in Bassens** et en particulier à celui de ses fondateurs, **Madame Schéhérazade BENMESSAOUD** et sa famille. Elle évoque en particulier le père de Madame BENMESSAOUD, **Monsieur Mohamed BENMESSAOUD**. Cette famille, par son attachement à la Cité, a permis de ne pas laisser Bassens tomber dans l'oubli. Madame GHALI affirme qu'on ne peut oublier qu'on est né et qu'on a grandi à Bassens. Elle remercie pour leur présence **Monsieur Joël DUTTO**, conseiller municipal du 7^{ème} secteur et **Monsieur Pierre RASTOIN**, ancien maire des 13^{ème}-14^{ème} arrondissements. Tous deux « *ont eu une fonction sociale de proximité essentielle* », et se sont investis pour que Bassens ne soit pas oublié. En revanche, Madame GHALI déplore le manque d'engagement de la municipalité actuelle en direction des quartiers populaires, et notamment ceux concernés par les rénovations urbaines.

Elle revient enfin sur l'action historique des associations sur le territoire de Bassens. Celles-ci, en effet, ont joué un rôle considérable auprès des habitants, en particulier le **Centre social et ATD Quart monde**.

Ensuite, Madame GHALI évoque son enfance dans la cité et les moments de convivialité et de bon voisinage, en dépit de conditions de vie précaire : « *c'est toujours l'entraide entre voisins qui a prévalu, quelles que soient les origines* » déclare-t-elle. Elle se souvient de la richesse de la vie sociale et de celle de la vie familiale. Madame GHALI se remémore également comment, pour se rendre à la Poste ou à la Sécurité Sociale et aider son grand père non francophone, elle traversait la « Terre rouge » (tarab el hamar), une terre polluée par la production de bauxite et par l'exploitation industrielle qui avaient précédé la construction de la cité.

Madame Samia GHALI revient ensuite sur son parcours de femme, et de fille d'ouvrier immigré. C'est par conviction qu'elle est devenue Sénatrice-Maire. Elle regrette que Bassens et Ruisseau-Mirabeau n'aient pas été inscrits à la liste de l'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Dès son accession à la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, elle a considéré ces deux lieux comme des priorités de son mandat. Elle a consacré beaucoup de son temps à pallier au manque d'intérêt que ces quartiers suscitent, à faire bouger les lignes. C'est ainsi que 2,5 millions d'euros ont été affectés à la réhabilitation de Bassens II. Une victoire en demi-teinte, dit-elle, car c'est de 7 millions d'euros que la cité aurait eu besoin.

Ainsi donc, l'histoire de Bassens se poursuit. Les politiques devront reconsidérer la situation, même si cela revient à faire en sorte que demain, Bassens n'existe plus. Pour Madame Samia GHALI, il faudra aussi en passer par là. En effet, prise en tenaille entre l'autoroute, la voie ferrée et les entreprises des Arnavaux, la cité Bassens est une zone enclavée. Elle n'est pas desservie par les transports publics. Il n'existe aucune liaison avec le centre-ville et les noyaux villageois. Samia GHALI rêve donc d'un meilleur lieu de vie pour les enfants de la cité.

En conclusion, elle exprime sa joie d'avoir donné l'occasion aux habitants de Bassens d'exposer leur livre : *Bassens, chronique d'une cité particulière*, au Sénat suite à son élection en 2008. Ils étaient ses premiers invités et ce moment fut exceptionnel. Elle se rappelle la réaction de Monsieur BENMESSAOUD : « *Mais Samia, comment veux-tu que ces gens, quand ils sont ici, avec toutes ces dorures, toute cette beauté, comment peuvent-ils penser à nous, parce que même moi, si je suis là j'oublie tout le monde* ». Elle clôt son allocution en réaffirmant son indéfectible attachement à Bassens.

Monsieur Mohammed Ouaddane, modérateur des tables rondes à suivre, se présente à son tour. Il travaille sur les questions d'immigration et de relations interculturelles depuis 30 ans. Il opère sur le terrain depuis une vingtaine d'années et c'est précisément son intérêt pour les questions migratoires qui l'a amené à créer l'association Trajectoires en 1998. Le travail de Trajectoires consistait en un programme de recherche portant sur les liens entre migrations, questions urbaines et travail, sans oublier un volet d'action culturelle, l'organisation de débats et d'expositions. En mars 2010, Monsieur Ouaddane est devenu coordinateur du réseau francilien « Mémoires et Histoires en Ile-de-France ». Ce réseau regroupe une trentaine d'associations à vocation nationale, régionale ou locale auxquelles s'associent des compagnies de théâtre, des

collectifs de citoyens et des chercheurs. Travaillant de manière approfondie sur les représentations et leurs implications, Monsieur Ouaddane rappelle qu'investir le champ de la mémoire revient à investir le champ politique.

Ensuite, Monsieur Ouaddane décline le programme de la journée. Il part du constat que la Cité Bassens connaît non pas une, mais des histoires. Les mémoires de personnes encore vivantes et qui se battent depuis une quarantaine d'années sont toujours présentes, et l'enjeu réside dans leur transmission. Monsieur Ouaddane déplore une sorte de « trou de mémoire », à cause duquel l'histoire de la cité semble être occultée. Pourtant, cette histoire est loin d'être « creuse » : elle est pleine de vie, pleine d'humanité et pleine de sens politique. En témoignent les mobilisations vécues sur le territoire de Bassens. Monsieur Ouaddane met donc l'assistance en garde contre les ruptures de transmission qui peuvent générer des situations graves, des défauts dans la structuration de l'identité des habitants. Insistant sur l'importance de l'histoire et de sa transmission, Monsieur Ouaddane fait référence au livre « Bassens, chronique d'une cité particulière » produit et édité par l'association **MADE in Bassens**, qui valorise la parole des habitants et leur vécu.

Première table-ronde

Initiatives citoyennes et valorisation mémorielle

Déléguée générale de l'association Ancrages, **Madame Samia CHABANI** ouvre la première table-ronde en présentant les enjeux de la patrimonialisation de l'immigration en France et plus particulièrement à Marseille.

Depuis la fin des années 1980, la France connaît une double dynamique qui interroge l'ancrage patrimonial des populations héritières de l'immigration : les pouvoirs publics ont fini par s'intéresser aux lieux et objets porteurs des mémoires de l'immigration, semblant marquer la fin d'un pays d'immigration qui s'ignore et ce d'autant plus qu'une multitude de personnes ne partageant pas la mémoire du collectif dominant, n'appartenant pas ou appartenant partiellement à ce collectif-Nation avait de plus en plus de mal à partager les émotions patrimoniales de la majorité et les espaces d'expression de ces émotions patrimoniales tout en aspirant à participer au grand récit national.

Aussi, le patrimoine est une construction sociale et il ne suffit pas d'avoir accès à la culture, aux objets et aux lieux patrimoniaux pour comprendre la valeur qu'ils ont prise dans l'imaginaire de l'Autre.

Pour les pouvoirs publics d'une part, ces initiatives de « patrimonialisation » dont nous ne pouvons que nous féliciter, constituent le moyen de changer les représentations et de valoriser la présence mais également l'apport économique, démographique et culturel de ces populations à la Nation, de favoriser leur intégration, en accordant une place légitime à leur mémoire collective et aux éléments qui lui servent de support.

D'autre part, les migrants et leurs familles expriment une volonté de reconnaissance et aspirent à prendre une place légitime dans ce grand récit national. Depuis le début des années 1990, la question de la patrimonialisation de l'immigration occupe une place croissante dans l'agenda des associations d'immigrés et de descendants d'immigrés, désormais français, ce qui contribue à l'émergence d'acteurs parfois appelés « entrepreneurs sociaux de mémoire ».

Les motivations de ces différents acteurs dont l'objectif est la prise en compte des mémoires de l'immigration sont multiples. Pour Madame CHABANI, c'est à travers les initiatives menées par les associations et les acteurs sociaux réunis pour cette journée d'études sur la Cité Bassens, et tout particulièrement l'initiative menée par l'association MADE in Bassens, qu'il est possible de dégager quelques réponses autour de ces initiatives citoyennes de valorisation mémorielle. Cette mise en valeur des mémoires de l'immigration révèle plusieurs motivations et surtout plusieurs usages de la mémoire que Madame CHABANI nomme « figures de processus » qui entrent en jeu sur des territoires locaux.

Revenant sur la notion de patrimoine, Madame CHABANI rappelle tout d'abord que le patrimoine n'existe pas à l'état « naturel ». Aucun objet, aucun site, aucune pratique ou tradition n'est un patrimoine par essence mais devient patrimoine à travers un processus, un regard particulier qui le fait apparaître comme tel. Partant de là, se demander qui construit le patrimoine pose alors la question de la légitimité de la production des savoirs et des formes du patrimoine ainsi que leur diffusion dans un espace public plus large, une question au cœur de la démarche d'Ancrages et de la journée d'études consacrée à la cité Bassens.

Madame CHABANI poursuit en se penchant sur les différentes fonctions sociales de la mémoire et en insistant sur la fonction dite de « réflexivité ». Cette fonction révèle l'évaluation critique de sa propre destinée, ce qui revient à faire acte de mémoire pour faire acte de conscience : la mémoire est mobilisée dans un but précis : se souvenir ou bien oublier pour quelque chose. Et il s'agit bien là de la démarche de MADE in Bassens. Ainsi, la mémoire est un cadre d'analyse pour se situer dans une histoire, pour définir son mode d'affiliation. Il s'agit plus d'une mémoire de la raison que d'une mémoire du cœur. C'est une mémoire négociée qui se veut volontaire, elle est travaillée dans un discours rétrospectif par la nécessité d'une organisation et d'une réorganisation de la vie du sujet. Se souvenir, c'est accepter de s'inscrire dans un héritage jusque-là dénié. Le mode narratif de cette fonction de réflexivité est le « je ». Elle utilise et fait appel à la mémoire individuelle et collective. Cette fonction s'inscrit dans une forme de remobilisation et d'empowerment.

Or, pour Madame CHABANI, l'accompagnement de ce processus de mise en récit des mémoires de l'immigration et leur restitution dans l'espace public est fondamental. A cet égard, Ancrages se situe à la croisée de l'intime et du public, du récit et des archives, de la source et de la ressource.



Extraits de la campagne d'archives audiovisuelle menée par Ancrages pour les Archives départementales 13

De fait, le processus de patrimonialisation comprend plusieurs phases, dont au moins trois semblent à ce jour essentielles et révélatrices d'une demande sociale de mémoire: dans un premier temps une réactivation des mémoires dans le présent qui met en jeu différents acteurs (la mise en parole du "je"), dans un deuxième temps une restitution de ces mémoires auprès des groupes concernés (le "nous") avant d'aboutir dans un troisième temps à une diffusion dans l'espace public permettant une production des possibles pour l'avenir, ainsi qu'un changement des représentations de/sur l'immigration (le "tous").

Et c'est cette troisième phase de circulation et de diffusion des mémoires dans l'espace public (lieu de « tous ») qui apparaît comme une étape nécessaire mais non suffisante, à l'enclenchement d'un processus en tant que tel, non pas au sens muséal du terme, mais au sens d'une transmission intergénérationnelle, inter-sociétale, interculturelle, en d'autres termes, s'inscrivant dans une démarche intégrée du patrimoine. La notion de démarche intégrée du patrimoine fait partie des principes de la convention de Faro, convention qui représente l'aboutissement des travaux du Conseil de l'Europe depuis près de 30 ans et qui offre un cadre d'intervention à un nombre croissant d'acteurs locaux. Sa particularité est de poser le droit au patrimoine culturel comme élément structurant. En s'appuyant sur la fondation d'un droit individuel, dans la lignée des droits de l'Homme, et face au risque de devenir des « clients » du patrimoine, elle propose de faire passer chaque citoyen de la position de bénéficiaire à un statut d'« ayant droit ». Le plus important, ici, est moins de déterminer précisément ce qu'est le patrimoine culturel que de poser les libertés individuelles et les droits en termes d'accès et de participation qui s'y rapportent.

L'objet ou le lieu patrimonialisable, révélé par une étape de négociation sociale, serait alors celui dont la valeur d'usage aboutit in fine à la mémoire de « tous » les membres de la « communauté patrimoniale ». Il implique plusieurs parties prenantes, habitants, acteurs sociaux et institutions, bailleurs, plusieurs sources d'archives mobilisables (archives publiques, privées, récits, mémoires vivantes, littérature, balades patrimoniales ...), plusieurs démarches, citoyennes, archivistiques, artistiques, universitaires.

Madame CHABANI fait alors référence à **Monsieur Jean-Michel LENIAUD**, auteur de « L'Utopie française, essai sur le patrimoine » selon qui la valeur conflictuelle du patrimoine dépasse les seules questions de valeurs communes et de vivre ensemble et invite chacun à innover dans son mode d'action de façon à prendre en compte de manière positive, les diversités patrimoniales. Force est de constater que vingt ans après la publication de cet ouvrage, les nécessités du présent imposent plus que jamais une telle prise en compte des diversités patrimoniales. Et c'est au cœur de cette dynamique complexe que se situe l'expérience d'Ancrages et de nombreux acteurs qui ne situent plus la question du patrimoine comme un monopole public ou un pré carré universitaire mais comme un droit fondamental et un bien collectif dans lequel le citoyen est acteur.

Si la prise en compte de la mémoire de l'immigration traduit l'ancienneté du phénomène migratoire, notamment sur un territoire comme les Bouches-du-Rhône, son interrogation en tant qu'héritage français est révélatrice d'un besoin, d'une nécessité pour tout groupe social qui se trouve confronté à la question de la pérennité de son identité et à la pluralité de ses appartenances. D'autre part, la mémoire d'un groupe social quel qu'il soit est aussi un enjeu politique, une façon de définir son identité et de construire son histoire.

Il importe à présent de rappeler l'enjeu pour les pouvoirs publics que revêt cette mémoire officielle parfois folklorisée comme l'expression du rapport de domination et/ ou d'instrumentalisation du fait mémoriel. Le risque est en effet celui de passer sous silence les inégalités et oppressions vécues d'une part et de masquer les dynamiques de luttes des générations précédentes, d'autre part. Les acquis des luttes sociales seraient alors présentés comme des « dons » de la société française, du modèle républicain d'intégration, de la générosité de la République. C'est alors en construisant ce roman d'oubli du réel tel qu'il a été présenté, roman compatissant de surcroît, que les acteurs d'aujourd'hui risquent d'intérioriser une forme de politesse et de reconnaissance qui les posent dans un statut d'objet parlé et non de sujet parlant et revendiquant.

Enfin, remarquons que les lieux de mémoire dits de « l'immigration » sont des lieux à mémoire multiples qui révèlent la mémoire ouvrière, celle de l'habitat social, des quartiers, des classes marginalisées et des territoires relégués. Il est donc urgent de les reconnaître dans cette pluralité de sens pour ne pas contribuer davantage à « altérer » l'histoire des migrations en France. Et la mise en œuvre des politiques de rénovation urbaine offre en effet l'occasion d'initier les démarches de collecte des mémoires d'habitants. Pour Madame CHABANI, cette journée d'étude a pour objet d'y contribuer en réunissant les acteurs associatifs, culturels, artistiques, et universitaires qui travaillent sur ce territoire pour mettre à plat la question, capitale et urgente s'il en est, du devenir du patrimoine des quartiers populaires et à travers elle, celle de la place des habitants dans la construction de ce dernier.

Madame CHABANI passe la parole à **Madame Schéhérazade BENMESSAOUD-HAMICHE**, qui a fondé en 1998 l'association MADE in Bassens. Ce nom, malgré sa sonorité anglophone, est l'acronyme de « Marseille en Action pour le Développement et l'Echange ».

Madame BENMESSAOUD, montrant la page 3 du livre « Bassens, chronique d'une cité particulière », affirme : « Elle est là notre mémoire ». En effet, les élus ont joué un rôle important dans la mémoire de Bassens en racontant le vécu des habitants. Et MADE a voulu faire en sorte que cette mémoire ne se perde pas.

Madame BENMESSAOUD déplore le fait que pour les jeunes des quartiers, les mots « patrimoine » et « identité » ne signifient pas grand-chose. Le patrimoine semble désigner uniquement des objets lointains. Aujourd'hui, ces jeunes se définissent plutôt par rapport à leur quartier, Bassens, la Castellane... ou à leur département comme le 93 en région parisienne. Il s'agit là d'un déséquilibre intergénérationnel, qui illustre deux conceptions différentes de l'identité. Mais, comme le dit Madame BENMESSAOUD, « Si tu sais d'où tu viens, tu peux savoir où tu vas ». C'est pourquoi il est important de ne pas perdre sa mémoire. S'adressant aux jeunes de la cité assis dans le fond de la salle, Madame BENMESSAOUD l'affirme : « Patrimoine est égal à mémoire ».

Revenant sur la signification du nom de l'association, Madame BENMESSAOUD explique le choix d'avoir placé Marseille avant Bassens : les habitants de Bassens de sa génération se reconnaissent comme marseillais en premier, avant de se sentir de Bassens. La création de MADE le 28 août 1998 fait suite à deux événements importants : en 1992, le comité de locataires décide de la reconstruction sur site. En 1996 a lieu l'évènement artistique et culturel « Bassens Support Cité 1 ». Fonctionnant comme un micro-centre social, MADE mène des projets en fonction des demandes des

habitants. L'amélioration du cadre de vie des habitants est son cheval de bataille. En outre, l'association aspire à jouer un rôle d'intermédiaire entre les bailleurs sociaux d'une part et les habitants de la cité d'autre part.

Léguer une trace aux générations futures, transmettre la mémoire du quartier est ce qui a amené MADE à produire le livre « Bassens, chronique d'une cité particulière ». Il s'agissait de parler d'hommes et de femmes qui ont quitté leur pays pour venir en France avec des mots simples. Pour ce faire, MADE a fait appel à ATD Quart Monde qui a offert de nombreuses photographies pour illustrer l'ouvrage. L'œuvre ainsi réalisée articule les points de vue de tous les acteurs de l'histoire de l'immigration : institutions, bailleurs sociaux, hommes, sans oublier l'association MADE qui a donné la parole à tous ces gens. Le livre s'arrête précisément au moment de la reconstruction de Bassens I, sur des images de cette reconstruction dans les années 2000.

MADE in Bassens a pour projet d'écrire un deuxième livre intitulé « Que sont-ils devenus ? », appelé à s'inscrire dans la continuité du premier. L'idée est de faire état des réussites de Bassens. En effet, les parcours des 2300 habitants passés par Bassens comptent des exemples notables de réussites individuelles. On peut avoir vécu à Bassens et être aujourd'hui cadre dans une grande banque parisienne. Madame BENMESSAOUD le répète, la base de la réussite est savoir qui on est. A partir de là, un individu est armé pour affronter tout ce qui peut lui arriver. Réussir n'est pas seulement avoir un travail et une belle maison mais être bien là où on se trouve. Ce livre à venir est un message et il sera diffusé sur Internet.

Peut-on parler de Bassens sans faire de politique ? D'autant que MADE in Bassens a été d'emblée, conçu comme un point d'accès à la citoyenneté. Son premier nom était en effet : « Le futur c'est maintenant ». De fait, ni le combat, ni le militantisme, ni l'action sociale ne sont achevés. Aujourd'hui, MADE in Bassens opère encore dans une logique de l'accès au droit, dans le cadre d'une mobilisation plus large pour le vivre ensemble.

Madame BENMESSAOUD conclut en parlant de la réalisation d'un film d'une minute avec les jeunes de la cité intitulé : « Chouf ma cité », ce qui veut dire « regarde ma cité ». Les jeunes sont montés à Paris et ont présenté leur film. Il n'a certes pas été promu, mais il a suscité un grand intérêt et de nombreux acteurs sont venus interroger ces jeunes sur leur quartier. En fin de compte, parler de mémoire est un appel à la citoyenneté.

Visionnage des témoignages collectés par Ancrages dans le cadre de la campagne des récits réalisés pour les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Saïd BOUKENOUCHE, Saïd MERABTI, Hanifa TAGUELMINT et Akel AKIAN (+).

Deuxième table-ronde
**Patrimoine et habitat social,
approche croisée d'habitants, de bailleurs et d'élus**

Visionnage d'images d'archives extraites de journaux télévisés de France3 fournis par l'INA. Le premier, qui date du 10 janvier 1979, montre la démolition d'immeubles vétustes avant la reconstruction de nouveaux logements. Le second, du 19 août 1983 montre comment six jeunes ont été embauchés pour faire diminuer la délinquance dans la cité par un travail de prévention et d'animation auprès d'autres jeunes. Le troisième, du 6 avril 2005, explique comment Nouveau Logis Provençal, l'organisme HLM propriétaire de la cité, sur plainte des locataires, est condamné par la justice à effectuer des travaux de réparation et à les indemniser. Pour finir, un extrait du journal du 8 mars 2005 dresse le portrait de Madame Samia GHALI, alors vice-présidente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ancien maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille et adjoint en charge de la politique de la ville, **Monsieur Pierre RASTOIN**, connaît bien la Cité Bassens. Il inaugure la deuxième table-ronde en rappelant que son engagement pour la Cité a commencé bien avant son entrée en politique. Administrateur de l'ATOM, AIDE AUX TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER dans les années 1970, Monsieur RASTOIN illustre l'engagement des conseillers municipaux qui pensaient que l'on ne pouvait pas laisser la cité dans la situation où elle était.

En 1977, Monsieur Gaston DEFERRE est réélu maire de Marseille, mais l'équipe municipale change. Monsieur RASTOIN prend alors la suite du Docteur DELANNOY en tant qu'adjoint au logement et responsable de l'accueil des immigrés. Déjà, en 1975, la ville de Marseille avait signé une sorte de « contrat d'agglomération » avec Monsieur Paul DIJOU, Secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés auprès du Ministère du Travail, contrat dont l'enjeu était de bâtir une politique d'accueil des immigrés à Marseille. Monsieur RASTOIN réservera à la Cité Bassens l'une de ses premières visites d'élus.

En 1975, la réhabilitation de Bassens avait déjà commencé. Une réhabilitation sommaire, puisqu'il s'agissait de faire fusionner les logements de 36 mètres carrés en logements de 72 mètres carrés, sans changer la structure des logements ni même le côté rudimentaire de l'habitat de la Cité en tant que tel. Or, bien que conçus pour des travailleurs immigrés célibataires et sans enfants, les logements sont occupés par des familles comptant de nombreux enfants. Dans les logements de 36 mètres carrés, il n'y avait qu'une cloison fermée, celle des toilettes, composés de WC à la turque surmontés d'une douche. De surcroît, les habitants ne disposaient même pas d'eau chaude. Pour le reste, une demi-cloison séparait le séjour de la chambre à coucher. Dans le séjour, il y avait un évier

dans un coin, mais ni chauffage ni cuisinière. Les habitants faisaient donc la cuisine sur des réchauds à gaz, sur lesquels ils plaçaient une bassine d'eau chaude pour laver les enfants. Ces réchauds servaient également à diffuser de la chaleur dans la pièce. Visitant ces logements, Pierre RASTOIN trouva la situation insupportable.

Devant le côté insuffisant de la réhabilitation de Bassens I et alors que la réhabilitation de Bassens II est à l'étude, Monsieur RASTOIN propose de faire démolir Bassens II. L'administration s'y oppose de manière virulente, en arguant que les crédits HLM ayant servi à la construction de Bassens II ne sont pas totalement remboursés. Néanmoins, Monsieur RASTOIN, qui a de bonnes relations avec le Secrétaire Général de la Préfecture, invite ce dernier à visiter la Cité. Il finit par se rendre sur place et constate la gravité de la situation. Il propose à sa hiérarchie de prendre un arrêté d'insalubrité. La préfecture prononce cet arrêté à l'encontre de Bassens II. Pour la première fois en France, des logements HLM vont être démolis. Monsieur Pierre RASTOIN demande alors à Monsieur Gaston DEFERRE et à Monsieur le Préfet de venir assister à la démolition. Le jour même, un fourgon de CRS est affrété en vue d'assurer la sécurité du Maire et du Préfet. Cet acte résonne pour les habitants comme un symbole des représentations que l'on se fait de Bassens. Scandalisé, Monsieur RASTOIN contacte le Commissaire de Police qui donne l'ordre aux CRS de quitter les lieux. Et en dépit de l'absence de protection policière, la venue du Maire et du Préfet se passe bien. Selon Monsieur RASTOIN, les habitants de Bassens ont le sens de l'hospitalité et souhaitent être vus comme des interlocuteurs. Monsieur RASTOIN souligne que cette visite fut la seule d'un Maire de Marseille dans la cité Bassens.

Pour conclure, Monsieur RASTOIN affirme que pour mettre en place un urbanisme humain dans une cité, deux éléments sont nécessaires : d'une part, il faut des responsables politiques qui acceptent de « se mouiller », de venir sur le terrain et faire en sorte que les choses avancent. D'autre part, il faut des particuliers et des associations qui ont la volonté d'accompagner le changement, dans un esprit d'intérêt général. C'est bel et bien cette conjonction entre les élus et les habitants qui s'est exprimée à Bassens. Il faut souligner le travail de l'ONG ATD Quart Monde, qui a contribué à ce que les habitants prennent leur destin en main. Aspirant à changer les représentations négatives dont ils souffraient, les habitants de Bassens ont proclamé haut et fort : « *Nous ne sommes pas des voyous* ». Cette démarche aboutit à **une journée porte - ouverte de la cité le 18 janvier 1975, journée au cours de laquelle les habitants de la cité ont invité les autres Marseillais à venir partager un moment convivial et un repas**. Cet événement a été décisif car ainsi, les habitants de Bassens ont manifesté leur volonté de participer à l'opération de rénovation de leur cité.

Vétéran de la cité Bassens et fondateur du premier comité de locataires, Monsieur **Mohammed BENMESSAOUD** commence son intervention en replaçant les problèmes de Bassens dans le contexte global de la crise du logement à Marseille au début des années 1960. Avec l'arrivée des Pieds Noirs en 1962, la ville est confrontée à de graves problèmes de logement à résoudre rapidement. L'administration choisit de traiter le problème selon des critères ethniques : Pieds Noirs, Arabes, Harkis et autres populations sont regroupés dans des quartiers spécifiques sans qu'on leur demande leur avis.

En l'occurrence, les habitants de Bassens sont principalement des Algériens et des Gitans, qui habitaient précédemment des bidonvilles situés dans différents quartiers de Marseille, comme les 13

coins, La Benausse, l'Estaque ou la Timone. Ainsi, la cité voit le jour en 1964 et accueille plus de 2000 habitants sur une surface d'un kilomètre carré. Les habitants comprennent rapidement qu'ils resteront dans cette Cité, pourtant pensée initialement comme une cité de Transit. En outre, les bailleurs montrent une grande condescendance à l'égard des habitants, pensant par exemple qu'ils mettront au moins 6 mois à apprendre à ouvrir un robinet d'eau.

En 1972, au moment de l'arrivée d'ATD Quart Monde dans la cité, les problèmes sont de plus en plus flagrants. Près de 90% des habitants ne payent pas de loyer. L'Etat est absent de la cité et les seuls lieux de sociabilité sont le bar (exclusivement fréquenté par les hommes) et la mosquée. Monsieur BENMESSAOUD souligne d'ailleurs que cette époque coïncide avec celle de l'irruption de l'intégrisme religieux à Bassens. Ni les bailleurs ni les pouvoirs publics ne semblent prêts à vouloir intervenir. C'est la raison pour laquelle, selon Monsieur BENMESSAOUD la prise de contact avec les bailleurs a été difficile. L'arrivée de deux délégués d'ATD Quart Monde va changer la donne et la mobilisation va porter ses fruits. En 1974, le maire de Marseille Monsieur Gaston DEFERRE, accompagné du Docteur DELANNOY et d'autres élus de Gauche comme de Droite vient à Bassens, sans escorte de C.R.S. A l'époque en effet, l'image de la cité Bassens est très négative. Ironie du sort, une délégation venant de Chicago vient un jour visiter la cité Bassens, or, la Cité elle-même est fréquemment comparée à Chicago. Les Américains constatent que, si à Chicago les problèmes sont liés aux Afro-Américains, à Bassens la population qui pose problème est « française ».

Monsieur BENMESSAOUD constate alors que les Américains ne font pas de différence entre Français et immigrés. Il en vient donc à la critique du mot « immigration ». Monsieur BENMESSAOUD ne se considère pas comme un immigré. Arrivé en France en tant que « sujet français », il se considère avant tout comme Algérien, mais voit ses enfants nés en France comme des enfants français. Il déplore donc le fait que les habitants, comme les fonctionnaires des administrations, continuent à considérer les habitants de Bassens comme des « immigrés » ou des « Arabes ». A contrario selon lui, les Français d'origine italienne, espagnole ou portugaise ne se voient pas systématiquement renvoyés à leur origine.

Exaspéré, Monsieur BENMESSAOUD va jusqu'à conseiller à ses enfants de se rebeller physiquement contre les personnes qui les appellent « immigrés ». En fait, Monsieur BENMESSAOUD pense une double identité pour ses enfants : algériens à la maison et français en dehors. Il refuse dans tous les cas que les autres se permettent de les catégoriser comme « Arabes ».

Par ailleurs, en se rendant à Paris avec les délégués d'ATD Quart Monde en 1973, Monsieur BENMESSAOUD découvre qu'il existe aussi des « Blancs » qui vivent dans des conditions difficiles. Jusque là, il ne croyait pas qu'on pouvait être blanc et pauvre à la fois.

Ainsi donc, la présence d'ATD Quart Monde a garanti le succès de la mobilisation des habitants de la cité pour attirer l'attention des bailleurs et des pouvoirs publics en même temps qu'elle a changé la vision du monde de ses habitants.

Monsieur Michel HANNHART, délégué d'ATD Quart Monde à la cité Bassens dans les années 1970, prend alors la parole et explique l'engagement d'ATD Quart Monde dans la cité et son impact sur les habitants. Il signale pour commencer, que son affectation à Bassens est liée à son parcours personnel. Il a effectué un service civil d'enseignant à Oran, et il est réputé pour sa bonne

connaissance du peuple Gitan. La direction d'ATD Quart Monde pense donc, qu'il s'adaptera sans peine à Bassens.

La mission qui lui avait été confiée, à lui ainsi qu'au **Père ETIENNE** qui l'accompagnait, consistait à faire une animation globale de l'ensemble de la Cité en se basant sur la prise en compte de ses problèmes particuliers. Pourtant, cette mission n'allait pas de soi. Tous deux avaient choisi d'habiter un des logements de la Cité, et ils suscitèrent immédiatement la méfiance des habitants qui ne comprenaient pas la raison de leur présence. Certains d'entre eux les soupçonnaient d'ailleurs de travailler pour la police.

Face à cette méfiance, ils choisirent d'emblée de jouer cartes sur table. Ils allèrent donc à la rencontre des habitants pour connaître leurs besoins, pour savoir ce qu'il fallait faire pour eux. Concrètement, ce travail de connaissance est passé par la visite méthodique des 300 logements de Bassens, qui comptaient alors plus de 2000 habitants. L'action d'ATD Quart Monde a été guidée par les familles, les femmes, les enfants. De nombreuses activités ont été mises en place : création d'équipes de football, organisation de sorties etc... Au delà des loisirs, ATD Quart Monde a également contribué à orienter certains jeunes de la cité vers des formations professionnelles.

Finalement, toutes ces actions individualisées ont contribué à une prise de conscience collective chez les habitants de la cité, qui ont enfin eu l'impression qu'on leur rendait leur honneur et leur dignité en s'intéressant à eux. Corroborant les propos de Monsieur BENMESSAOU, Monsieur Michel HANNART souligne que grâce à ATD Quart Monde, les jeunes de Bassens ont pu rencontrer d'autres jeunes issus de milieux très pauvres de France et d'ailleurs en Europe, mais non issus de l'immigration. Ainsi, la présence d'ATD Quart Monde a changé leur vision du monde.

Tous les rapports et comptes-rendus écrits par Monsieur Michel HANNHART et par le Père ETIENNE durant leur séjour à Bassens sont disponibles aux archives d'ATD Quart Monde, au Centre International Joseph Wrésinski. Monsieur HANNHART qualifie ces archives de « mémoire des plus pauvres ».

De 1 :17 à 1 :42, Temps questions-réponses avec la salle : Monsieur Alain FOUREST, Monsieur Daniel BEAUME, Madame Haciba REDJAL, Monsieur Saïd MERABTI et Madame Nawel NASRI ont chacun fait des remarques.

Troisième table-ronde

Histoire économique et frontières symboliques de la ville

Pour introduire cette table ronde, Madame Jacqueline URSCH propose un panorama des sources disponibles sur la cité Bassens aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.

Tout d'abord, Madame URSCH se penche sur la définition juridique des archives. Au regard de la loi de juillet 2008, les archives sont un ensemble des documents produits par toute personne publique ou privée, physique ou morale, dans l'exercice de son activité, quelle que soit leur date (à titre indicatif, le plus ancien document conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône date de 814), leur lieu de conservation (exemple : les documents produits par les administrations sont des archives en devenir), leur forme et leur support matériel.

Comme image de l'idée que l'on se fait des archives, Madame URSCH montre la reproduction de l'un des deux exemplaires de l'Edit de Nantes, signé de la main du roi Henri IV, le second étant conservé aux Archives Nationales. Néanmoins, les archives ne sont pas constituées que de parchemins et de documents papier. Elles peuvent aussi prendre la forme de photographies, d'enregistrements sonores, de cartes, de plans, de cartes postales, de gravures et de documents numériques. Par exemple, 4 millions d'images sont disponibles sur le site Internet des Archives et consultables par tous.

Madame URSCH souligne en outre que, si la plupart des archives conservées émanent de fonds publics, les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône accueillent aussi des fonds privés, utilisés de façon complémentaire en vue d'apporter des renseignements qu'on ne trouverait pas dans les archives publiques.

Madame URSCH insiste : « les archives sont bel et bien le reflet de l'activité des hommes. A Marseille, le « galet » abrite 56 magasins d'archives, représentant plus de 40 kilomètres de linéaires ». Le volume des archives conservées à Aix-en-Provence s'étend pour sa part sur 10 kilomètres linéaires. Au total, les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône disposent de 70 kilomètres de rayonnage et peuvent même envisager d'atteindre 110 kilomètres grâce à des techniques de compactage. En 2011, les archives ont collecté 1,5 kilomètre de nouveaux documents. Mais, dans le même temps, les archives ont éliminé 21 kilomètres d'autres documents à caractère répétitif, conformément à la loi, et pour faciliter le travail des chercheurs.

Puis, mentionnant les documents contemporains conservés aux archives, Madame URSCH énumère les sources concernant l'histoire de la cité Bassens. Néanmoins, la liste qu'elle établit n'est pas exhaustive. Il s'agit de la feuille cadastrale de La Delorme (15^{ème} arrondissement) datant du début des années 1970, des photographies aériennes des années 1980 ainsi que des archives provenant de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (rapports de police, notes de la Direction de la Reconstruction et du Logement...). Ces sources ont une grande importance car, comme le rappelle Madame URSCH, depuis leur institution par Napoléon Bonaparte en 1800, et jusqu'aux premières lois de décentralisation de 1982-1983, les Préfets disposaient de compétences dans tous les domaines. Les

informations contenues se concentrent sur la surveillance et le contrôle des étrangers présents dans le département.

Selon Madame URSCH, il serait intéressant aussi de consulter le cadastre napoléonien afin de savoir ce qui se trouvait à la place de la cité Bassens au début du XIX^{ème} siècle. Les recensements de population peuvent quant à eux, nous renseigner de façon plus ou moins détaillée sur les habitants. Il serait intéressant d'étudier l'évolution de la composition de la population de la cité Bassens dans le temps.

Enfin, Madame URSCH mentionne diverses sources d'informations telles que les permis de construire, les archives de la DDASS relatives aux questions d'hygiène, la presse, le fonds du photographe Jacques Windenberger, qui compte plus de 400 000 photographies, dont certaines ont été prises à la cité Bassens, les archives associatives et les témoignages oraux.

Finalement, conclut Madame URSCH, les archives sont des passeurs d'histoire et de mémoire. Elles permettent d'approcher au plus près la vie sociale, la vie intime des personnes. Les Bouches-du-Rhône constituent une terre d'accueil de populations étrangères depuis longtemps. L'enjeu est de continuer d'enrichir les fonds d'archives avec d'autres sources. Ainsi, un secteur d'archives associatives a vu le jour au sein des Archives des Bouches-du-Rhône en raison de leur complémentarité par rapport aux sources administratives. La conservation de ces documents est nécessaire afin de les valoriser et pour témoigner de cette histoire.

Madame Véronique MARZO, chargée de mission patrimoine GIP-Politique de la ville à la Mairie de Marseille intervient ensuite, pour présenter l'évolution de la politique de la ville de l'Après Guerre à nos jours. En effet, le service dans lequel elle travaille détient une partie des archives des quartiers d'habitat social de la ville de Marseille.

Madame MARZO décrit la politique de la ville comme un empilement de plus de trente ans de dispositifs successifs, parfois amnésiques et dont les sigles tendent à devenir de nouveaux mots de la langue française. Des grands ensembles aux ZUP en passant par les périmètres DSU, les quartiers sensibles, les ZUS, les PRU, les IRIS et autres éco-quartiers, ces dispositifs ont fini par devenir quelquefois malgré ou souvent à cause de leur charge stigmatisante, par métonymie, des lieux dits.

Quand les historiens écriront l'histoire des quartiers d'habitat social de Marseille, c'est-à-dire l'histoire de la moitié des habitants de la ville, peut-être trouvera-t-on une certaine continuité dans cette accumulation de dispositifs et certainement une continuité dans les représentations que l'on se fait de ces quartiers. Pour les professionnels de la Politique de la ville, exhumer les documents administratifs, consiste à relire des procédures du passé, qui ont fondé les quartiers d'aujourd'hui.

Mais il nous faut aussi écouter les marseillais qui ont vécu ces moments forts du paysage actuel, afin de mieux situer, mieux contextualiser la Géographie et l'Histoire pour mieux comprendre la ville. C'est ce qu'offre l'expertise des habitants : percevoir un paysage peuplé, un quartier animé dans la durée, par la vie d'habitants qui vivent bien souvent aujourd'hui dans les lieux où ont vécu leurs parents et où résideront peut-être leurs enfants. Autrement dit, les habitants ont contribué à façonner ce morceau de ville où ils vivent par leur parcours personnel, et nous aident à mieux l'appréhender.

Pour Madame MARZO, le dialogue entre les archives administratives et les récits écrits ou oraux des différents acteurs, favorisent la construction de l'Histoire mais aussi de la Culture urbaine. Pour la

parfaire, il faut aussi pénétrer le génie des lieux que l'on parcourt, que l'on traverse, que l'on habite afin d'apprécier la qualité d'un urbanisme marseillais réconcilié avec son patrimoine humain. L'enjeu est de construire une ville commune, de comprendre que l'on est marseillais à part entière, dès lors que l'on travaille et/ou que l'on habite à Marseille. C'est la préoccupation de conjuguer habitat et vie sociale pour faire ville commune entre le centre et les périphéries qui a constitué le moteur de la « Politique de la ville ».

Comment les quartiers d'habitat social ont-ils été construits ? Pourquoi est-il difficile de comprendre les problèmes que connaissent ces quartiers construits dans les années 1960/70 ?

Madame MARZO distingue trois périodes . Progressivement , les politiques de planification de la reconstruction se sont assouplies avec la mise en place de procédures plus partenariales , qui elles-mêmes ont laissé place à des politiques purement contractuelles .

- Premièrement, la période des Trente Glorieuses. Cette période, qui s'étend de 1945 à 1975 est une période de planification. Il s'agit de loger massivement. On a construit vite, mais pas forcément toujours très bien.
- Dans un deuxième temps, une politique de développement social liant habitat et vie sociale à partir 1977 va réparer avec les associations d'habitants jusqu'en 1993 les négligences en matière d'urbanisme de la planification et ambitionne de recoudre le tissu social .
- Enfin, une troisième période , plus exactement un glissement progressif, s'étend de 1993-1994 à nos jours, qu'on pourrait qualifier de période des contrats : de cohésion sociale, de rénovation urbaine, réussite éducative, etc.

Les 30 glorieuses et les besoins de logement

La crise au sortir de la guerre

En 1945, une ordonnance permet la réquisition des logements vacants. En 1948, le montant des loyers est limité par décret. Néanmoins, ces dispositifs demeurent insuffisants pour résoudre le problème du logement. De 1945 à 1955, le problème est de loger un nombre de plus en plus croissant de gens de tous les milieux socio-économiques. La procédure HBM (Habitat Bon Marché), datant de l'Entre Deux Guerres avait permis aux offices publics de proposer des constructions d'assez bonne qualité pour des habitants avec de faibles revenus. Mais il faut intensifier la construction . En 1950, les HBM sont remplacés par les HLM (Habitats à Loyer Modéré). Dès lors, l'habitat social s'ouvre à des ménages plus aisés que durant la période précédente. Contrairement à une idée reçue, les HLM publics n'étaient pas destinés aux habitants les plus pauvres, mais aux classes moyennes émergentes. De nombreuses sociétés de promotion immobilière privées complètent l'offre, en développant les copropriétés notamment, ou des solutions mixtes avec le concours des collecteurs du 1 % logement des entreprises .

La crise du logement pour les plus pauvres entraîne le développement des mouvements de squatteurs et d'auto-construction collective spontanée, des « bidonvilles », ou plus organisée comme le mouvement des Castors, comme par exemple les Castors de Servières, voisins de la future cité Bassens.

Enfin, pour répondre à ces besoins massifs de logements, des solutions techniques nouvelles sont élaborées : la construction industrielle de grands immeubles, et de nouvelles conceptions

d'urbanisme. La « cité radieuse » de l'architecte Le Corbusier est construite entre 1947 et 1952 . Elle est emblématiques de cette époque des 30 glorieuses.

L'appel de l'abbé Pierre en 1954 prouve qu'il faut encore intensifier l'offre et l'élargir à l'ensemble de la population.

La période 1955-1973 se caractérise par la création de nouveaux quartiers , notamment par la procédure des ZUP (1958). L'acronyme signifie « Zone à Urbaniser en Priorité ».

Des nouveaux quartiers vont occuper la moitié de la superficie actuelle de Marseille. Le décret du 7 mars 1959 crée le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), ancêtre du Plan d'Occupation des Sols et du PLH, qui organise l'urbanisme marseillais pour les vingt ans à venir :

Dans les Quartiers Nord, sont logés les ouvriers du port et de la zone industrielle. Notons qu'il s'agit souvent de logements privés ou de sociétés anonymes d'HLM majoritairement, qui occuperont les espaces disponibles du 15ème arrondissement autour des noyaux villageois et des zones de logement plus précaires. Même programme pour la vallée de l'Huveaune .

Dans les quartiers Nord-Est des 13ème et 14ème arrondissements (ZUP n°1 notamment) et au Sud de la ville, sont logés les employés de l'administration et du secteur tertiaire. Les principaux bailleurs sont publics . L'idée est de construire une ville aérée, dans l'esprit de l'Ecole du Corbusier .

Parallèlement, l'Etat se préoccupe aussi du logement des immigrés, qui vivent bien souvent dans de mauvaises conditions. En effet, les ZUP qui ont vu le jour précédemment n'ont pas accueilli les plus pauvres, appelés souvent immigrés. Durant cette période sont instituées « les cités de transit » en 1964 par Michel DEBRE, notamment pour résorber les bidonvilles. Puis Paul DIJOU crée en 1974 une contribution spécifique : « le 0,2% pour le logement des *immigrés* ».

Les nouveaux quartiers connaissent rapidement un déficit d'équipements publics et privés et de liaisons avec le reste de la ville. Pour y remédier, le dispositif ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), toujours existant à l'heure actuelle, s'intercale à partir de 1967 , comme par exemple la ZAC du Merlan à côté de la ZUP n°1.

Au début des années 1970 s'opère une rupture dans la façon de penser le logement qui passe en premier lieu par le rejet des grands ensembles. En 1973, la circulaire Guichard interdit la construction de barres d'immeubles et de tours. Cette période consacre le passage des grands immeubles aux maisons individuelles et aux lotissements, occupés par les habitants qui quittent les immeubles HLM. Autour de Marseille, un certain nombre de localités ou de quartiers sont emblématiques de cette mutation : Les Pennes Mirabeau, Septèmes, Allauch, La Valentine, Château Gombert...

Et pour Bassens?

Le terrain sur lequel la cité voit le jour est une friche industrielle polluée, en bordure de voie ferrée, en face de lotissements Castors . Dans les années 1950, les Castors de Servières sont construits grâce à un mouvement de squatters venus de Saint-André et de l'Estaque qui a obtenu des terrains. La cité Bassens elle-même, est construite lors de la période de résorption des bidonvilles, en 1964. Dans le même esprit, la cité de la Visitation (Logirem1965) et la cité des Créneaux (Logirem1972) ou la cité des Tilleuls (Sonacotra 1965) sont édifiées non loin de là. La Cité des Aygalades (OPAC 1965) a fait quant à elle l'objet de plus de raffinement architectural et est peuplée d'ouvriers qualifiés ou d'employés. En outre, Madame MARZO signale aussi des copropriétés de grande qualité dans les

environs comme La Maurelette, construite à proximité vers Saint Joseph en 1964. Quatre noyaux villageois encadrent ce terroir : Les Aygalades, Saint Joseph, Saint-Louis et Le Canet.

1977 – 2012 : réparer le tissu urbain et social par le partenariat

La participation des habitants : 1977 – 1993

Avec le vieillissement et le mauvais entretien des immeubles, la faiblesse des équipements urbains et l'engouement pour la villa individuelle, les quartiers se vident de leurs habitants d'origine . Les habitants voisins très mal logés font par contre pression pour y accéder.

En 1977, le dispositif Habitat et Vie Sociale (HVS) se donne aussi pour objectif (implicite) de retenir les classes moyennes dans les HLM. Le mot d'ordre est la participation. Il s'agit de travailler main dans la main avec les habitants. A Marseille, Frais-Vallon (OPHLM) a inauguré cette procédure . Ce dispositif ne vise pas forcément les cités les plus dégradées.

Pour celles-ci, des architectes, se font accompagner par une « maîtrise d'oeuvre sociale » (des équipes de sociologues et de travailleurs sociaux, les ancêtres des chefs de projet DSU) pour dialoguer avec les habitants et mener à bien leur travail de réhabilitation. Les réhabilitations des cités du Petit Séminaire et de Vert Bois (OPHLM aussi) sont sans doute celles pour lesquelles la concertation a été la plus aboutie, avec le sociologue Michel Anselme.

Dans ce nouvel esprit, à l'échelle nationale, la Commission Nationale de Développement Social des Quartiers (DSQ) voit le jour en 1981, suivie par la création du Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNPD) et de la mission « Banlieue 89 » en 1983 pour désenclaver les quartiers défavorisés.

Avec la décentralisation de 1982-1983, on passe d'une politique de plan à une politique plus contractuelle. La nouvelle Politique de la ville passe désormais par des conventions territoriales d'objectifs, d'abord entre collectivités ou établissements publics .

Une convention entre l'Etat et la Région PACA est signée le 30 mai 1983. C'est un programme d'action en faveur de deux quartiers dégradés de Marseille : le Centre-ville (Panier, Belsunce, Sainte-Barbe) et les 13^{ème}-14^{ème} arrondissements. Avec la décentralisation, les villes sont mises en concurrence et Marseille aspire à devenir une métropole. Ce programme vise à instaurer la mixité sociale dans le centre-ville, majoritairement peuplé d'*immigrés*, et à améliorer l'habitat dans les 13 et 14^{ème} arrondissements, les plus peuplés et qui constituent aussi un enjeu électoral pour la mairie centrale , entre les communistes au Nord et la droite au Sud (pour synthétiser à gros traits) . Le premier contrat d'agglomération entre l'Etat et la Ville de Marseille est signé le 10 décembre 1984 pour la période 1984-1988 dans le sillage du contrat de plan . Dès lors, les contrats de ville quinquennaux vont se succéder.

Le 18 septembre 1990, un nouveau contrat de ville est signé entre l'Etat et la Ville de Marseille pour la période 1990-1994. Cette fois-ci, tous les quartiers « défavorisés » sont concernés : les 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements dans leur totalité et une partie des 1^{er}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements sont visés. La période qui s'ouvre alors est une période de réhabilitations très importantes mais aussi de démolitions dans presque toutes les cités. Le dispositif à l'origine

pensé pour contourner les pesanteurs administratives va progressivement s'étendre et se « normaliser » . . .

La Politique de la Ville, 1993 - 2012

A partir de 1993 , la Politique de la ville se caractérise par le découplage entre l'urbanisme d'une part, et l'accompagnement social de l'autre. Les deux domaines se développent et se professionnalisent de manière séparée. De nouveaux secteurs de politiques contractuelles visent le développement économique de la ville par des mesures incitatives au niveau urbanistique, foncier ou fiscal . C'est ainsi par exemple qu'en 1993 le GPU (Grand Projet Urbain) voit le jour, qui deviendra le GPV et gèrera les crédits de l'ANRU pour Marseille. En 1995, le projet Euroméditerranée est lancé sur 480 hectares en centre-ville. A l'heure actuelle donc, la politique de la ville passe par des conventions par objectifs ciblés (urbanisme, éducation, prévention de la délinquance etc) et territorialisés. La logique de plan a totalement disparu au profit de la contractualisation entre collectivités, établissements publics et privés . La participation citoyenne toujours revendiquée est portée par un secteur associatif lui aussi de plus en plus professionnalisé .

En conclusion, Madame MARZO note que si les politiques contractuelles menées n'ont pas forcément concerné prioritairement les endroits les plus en difficulté, ceux-ci en ont tout de même bénéficié, par ricochet. Chaque fois, les habitants par leur vigilance ont fait réagir le bailleur, ou les élus ou fonctionnaires pour qu'ils sachent utiliser les dispositifs en présence.

Et pour Bassens (tiré du livre de MADE) :

Chronologie de Bassens (équipement social) :

1968 : association socio-éducative

1972 : centre social – ATD Quart-Monde, en rez-de-chaussée

1985 : décision de construire un centre social autonome, puis abandon

1990 : fermeture du centre social et agrément CAF au centre social Servières pour Bassens

1998 : création de MADE

A titre de comparaison, **Monsieur Saïd BELGUIDOUM**, sociologue, présente son étude intitulée « Les oubliés de Cassis » portant sur un bidonville peuplé de migrants tunisiens isolés à Cassis, bidonville finalement résorbé en 2005. Tout comme l'étude de la Cité Bassens, l'étude de ce bidonville illustre la relégation et la ségrégation des populations immigrées en France dans les années 1960.

A partir de 1974-1975, quand l'immigration de travail se transforme en immigration familiale, le parc de logement social est massivement ouvert aux familles maghrébines. Depuis, un certain nombre de ces grands ensembles connaît une forte concentration de population maghrébine, en particulier ceux qui ont été construits comme ZUP des grandes métropoles. La gestion des ZUP s'est faite et se fait toujours dans l'urgence. D'autre part, même si les dénominations changent, elles restent stigmatisantes. Désormais en effet, on parle de ZUS, Zone Urbaine Sensible. La France en compte 750

et ces ZUS illustrent la territorialisation de difficultés sociales qui s'accumulent. Les ZUS sont peuplées à 53% d'immigrés contre 47% de Français. D'après une enquête de l'INSEE, au mieux la ségrégation urbaine reste stable pour certaines nationalités (Marocains, Tunisiens, ressortissants d'Asie du Sud-est), au pire elle s'accroît pour d'autres nationalités comme les Algériens et les Turcs.

En outre, la politique de logement social a pris en charge l'immigration familiale au détriment des travailleurs célibataires qui n'ont ni opté pour le retour au pays ni pour le regroupement familial. Si une partie de cette population, qui occupe les vieux centres-villes délabrés avec leur parc de logements privés à loyer accessible est fortement visible, en particulier à Marseille, une autre partie de cette population est à contrario totalement invisible. C'est cette population que Monsieur BELGUIDOUM a étudié sur la commune de Cassis.

Le bidonville de Cassis n'a été résorbé que bien après la loi d'éradication des bidonvilles. La fin de son histoire commence en 1996 avec la nouvelle équipe municipale de Cassis. Situé sur les hauteurs de la ville, à Fontblanche, et masqué par les arbres, ce bidonville est en effet très discret. Au départ, il était situé dans une carrière mais il a été déplacé suite à un incendie au début des années 1970. Ses habitants sont des travailleurs isolés tunisiens, tous originaires de Mareth, village du sud tunisien situé dans la région de Gabès. Ils sont présents dans la commune de Cassis depuis 1964.

La mairie décide de lancer une opération d'éradication de l'habitat insalubre. Celle-ci doit néanmoins être précédée d'une étude préconisant des solutions de relogement. La mairie craint tout particulièrement que l'existence de ce bidonville ne constitue un appel d'air renouvelant une population migrante qui se fixerait définitivement. Monsieur BELGUIDOUM est chargé par la mairie, conjointement avec la Préfecture et le Fonds d'Action Sociale, de la réalisation d'une enquête sociologique sur cette population dont on ne sait pas grand-chose, si ce n'est que ce sont des travailleurs tranquilles et discrets à qui on fait appel pour des travaux de jardinage et pour les vendanges en Septembre.

Ainsi, Monsieur BELGUIDOUM découvre donc le mode de vie de cette population. Le bidonville compte alors 92 travailleurs, tous célibataires : au moment de l'enquête, le plus jeune a 46 ans, le plus âgé a 74 ans. Un certain nombre sont présents depuis la création du bidonville en 1964. Arrivés au moment où les chantiers navals voisins de la Ciotat étaient prospères, ils ont aussi participé à la construction de villas avant de s'y faire embaucher comme jardiniers occasionnels. En effet, avec la désindustrialisation, les chantiers navals de la Ciotat ont fermé mais les travailleurs sont restés. A son apogée, le bidonville a atteint 250 habitants. Au moment de l'enquête, la plupart des 92 enquêtés vivent du minimum vieillesse. Beaucoup n'ont plus droit aux allocations chômage.

Dans le bidonville, ces migrants reconstituent la vie quotidienne d'un village tunisien, sans femmes ni enfants, mais avec les mêmes règles qu'à Mareth. Il est important de noter qu'ils conçoivent leur présence comme éphémère, ce qui se lit dans les matériaux de construction utilisés : en effet, leurs cabanons sont construits de tôles et de planches de bois, sans dalle de ciment au sol. Les deux seuls édifices construits en dur au sein du bidonville sont le local de l'Amicale des Tunisiens, et une petite mosquée sans minaret. Le seul point d'eau du bidonville est d'ailleurs situé à côté du local de

l'Amicale, qui est en outre le seul à disposer d'une alimentation électrique. Les hommes s'y réunissent le soir pour regarder la télévision et discuter. La vie quotidienne du bidonville est régie par des règles strictes : interdiction d'amener des femmes, d'y boire de l'alcool. Tous les déplacements vers le centre-ville doivent être individuels. Les hommes ne sortent jamais en groupe afin de ne pas se faire remarquer.

Les propos recueillis par Monsieur BELGUIDOUM sont extrêmement poignants : ces hommes ont l'impression d'avoir échoué dans leur projet migratoire. Ils ne parviennent pas à se décider à rentrer en Tunisie, estimant qu'ils n'ont plus rien à y faire. Ils sont en situation de désocialisation, en particulier par rapport à leur fonction de père. Ainsi, ce monsieur, travailleur âgé de 74 ans, père 11 enfants majeurs et tous mariés, ne rentrant en Tunisie qu'une fois par an et n'y restant qu'un mois car il ne supportait plus la vie familiale.

Le rapport final remis par Monsieur BELGUIDOUM insistait sur le fait que le bidonville ne se renouvelait pas et que même, il allait s'éteindre de lui-même vu l'âge avancé de sa population. Satisfait, le conseil municipal décida de la construction d'un deuxième point d'eau dans le bidonville. Le secrétaire général de la Préfecture trouva pour sa part inadmissible que cette situation puisse perdurer. Il fallut que la presse s'emparât de l'affaire pour que les choses bougent. La chaîne de télévision ARTE diffusa alors un film reprenant le titre du rapport : « Les oubliés de Cassis ». Cette médiatisation conduisit en 2002 le secrétaire d'Etat au logement à effectuer enfin une visite sur le site.

Ce n'est qu'en 2006 que le site fut entièrement résorbé. On construisit un hôtel social accueillant 40 de ces travailleurs parmi les moins âgés. Monsieur BELGUIDOUM, qui s'y est rendu en 2010, y a rencontré un certain nombre de ses anciens enquêtés. Il a alors pris des nouvelles des autres habitants du bidonville. Certains sont finalement rentrés en Tunisie, tandis que les autres sont morts. Le bidonville de Cassis aura vécu plus de 40 ans.

Monsieur OUADDANE enchaîne en donnant la parole à **Monsieur Philippe MIOCHE**, spécialiste de l'histoire industrielle. Celui-ci analyse l'implantation des industries et l'évolution de l'emploi industriel aux alentours de Bassens. Commentant sa participation à cette journée d'études, Monsieur Mioche déclare d'abord qu'il est de son devoir de rendre aux gens le fruit de ses recherches, en particulier lorsqu'il s'agit de leur propre histoire.

Jusqu'en 1860, le territoire de Bassens était une « ville-campagne », pour reprendre les termes du géographe Marcel RONCAYOLO. L'habitat était composé de bastides sur un espace peu peuplé : on dénombrait seulement 560 habitants sur les actuels 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements lors du recensement de 1860. Le seul axe routier existant était la route Marseille-Aix.

Plusieurs facteurs vont provoquer la transformation de ce territoire : premièrement, l'aménagement du grand port de la Joliette, qui induit un développement de l'arrière-port (l'actuelle Zone Industrielle des Arnavaux) et deuxièmement, l'aménagement d'un réseau de transport ferroviaire, avec l'achèvement de la ligne Paris-Lyon-Marseille en 1856. De plus, la quasi-absence de population attire les premières usines, qui cherchent outre la proximité du port et la possibilité de polluer en toute liberté. En effet, beaucoup étaient précédemment localisées dans le centre ville, ce qui suscitait des protestations de la part des habitants tandis qu'une réglementation de plus en plus

contraignante se mettait en place. Entre 1860 et 1905, la zone autour de Bassens connaît une première vague d'industrialisation. Monsieur Mioche cite par exemple l'implantation d'un haut fourneau à Saint Louis, l'usine à gaz de Saint-Louis Sucre, l'usine Cerexagri. Le réseau ferroviaire continue à se développer. En 1883, la gare de Saint Louis-Les Aygalades est inaugurée. Pendant ce temps, les propriétaires des bastides migrent en direction des quartiers Sud de Marseille.

En 1905 se produit un évènement marquant dans l'histoire industrielle locale: l'achèvement de la galerie à la mer, qui a pour fonction d'amener le charbon du bassin de Gardanne jusqu'au Canet avec deux points de livraison directs : un pour la future usine Alusuisse et un autre pour Saint-Louis Sucre. La mise en service de la galerie à la mer accélère l'industrialisation du territoire en suscitant un effet d'entraînement : la Compagnie d'Électricité de Marseille ouvre une centrale thermique au Canet (en activité jusqu'en 1960), ceci va permettre l'implantation d'industries qui n'utilisent pas la vapeur, mais l'électricité.

Dans les années 1960, les premiers habitants de Bassens 1 apercevaient de leurs fenêtres des usines, en particulier l'usine Alu Suisse, surnommée le « monstre rouge ». Cette usine, implantée en 1907, occupe une place très importante dans l'histoire de Bassens. On y produisait une poudre blanche appelée alumine, qui à l'époque était la matière première de l'aluminium. L'alumine était produite à partir de minerai de bauxite extrait dans la région de Brignoles, dans le Var. Mélangée à de la soude, la bauxite était chauffée dans des autoclaves par le procédé Bayer afin d'obtenir de l'alumine. Une fois produite, l'alumine était envoyée par train vers les usines d'électrolyse situées dans les Alpes suisses.

Pourquoi avoir choisi Saint-Louis-Les Aygalades comme lieu d'implantation ? Comme quatre tonnes de bauxite sont nécessaires à la production d'une tonne d'alumine, il était plus pertinent de produire l'alumine au plus proche des mines de bauxite, et donc à Marseille, afin de transporter seulement l'alumine vers la Suisse.

Cependant, lorsque l'on produit une tonne d'alumine, on produit également une tonne de déchets, les « boues rouges ». Les industriels d'Alusuisse ont longtemps choisi de jeter les déchets sur un terrain vague où ils s'accumulèrent jusqu'au début des années 1960.

Si la production d'alumine cesse dès 1968, l'usine ne fermera ses portes qu'au début des années 1990, produisant entre temps d'autres produits chimiques.

Contrairement à ce qui se passait dans d'autres régions industrielles françaises, (les Wendel en Lorraine, les Schneider au Creusot) le paternalisme était une pratique peu répandue. La seule exception à cette règle est l'huilerie ROCCA TASSY DE ROUX qui a développé un paternalisme de moyenne gamme comprenant par exemple une offre de soins. En revanche, le paternalisme n'a conduit à la construction d'aucune grande cité ouvrière. Néanmoins, la zone s'était entre-temps fortement peuplée, en particulier d'ouvriers immigrés italiens, au point qu'au début du XX^{ème} siècle, 56% de la population des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements était italienne. Il ne fut donc pas nécessaire aux entreprises de construire des logements pour attirer la main d'œuvre ouvrière.

Plus récemment, en 1969, la zone des Arnavants, aujourd'hui appelée la zone des Arnavaux a vu le jour avec à la clé de nouvelles installations. Incontestablement, la cité Bassens est située dans une zone industrielle, offrant de l'emploi industriel. En 1968, la majorité des emplois de la zone était des emplois industriels. Peu à peu, le pourcentage a décliné, mais on comptait encore 20% d'emplois industriels dans la zone en 2005, même si la définition de l'emploi industriel a changé.

Quatrième table-ronde
**Art, militantisme et citoyenneté,
la mobilisation au cœur du quartier**

C'est **Monsieur Saïd BOUKENOUCHE**, enseignant et militant associatif, qui inaugure la dernière table-ronde de la journée. Lorsqu'il est arrivé à Bassens en 1966-1967, la seule association présente au sein de la cité était l'ATOM. Sa mission consistait à « civiliser » les travailleurs qui arrivaient du Maghreb et à qui l'on n'attribuait par conséquent pas immédiatement le même type de logement que les Français. En effet, les pouvoirs publics estimaient que les immigrés avaient besoin d'une période de transition. L'ATOM, présente dans plusieurs cités de Marseille a joué selon Monsieur BOUKENOUCHE un rôle très ambigu. Bien que d'inspiration néo-coloniale, l'ATOM était bien acceptée par les familles, car elle proposait des activités pour les filles. Celles-ci apprenaient les travaux ménagers au sein de la Cité et étaient ainsi initiées à leur vie de femmes au foyer. Cette association est demeurée vivante très longtemps à Bassens, même au moment de la création du Centre social.

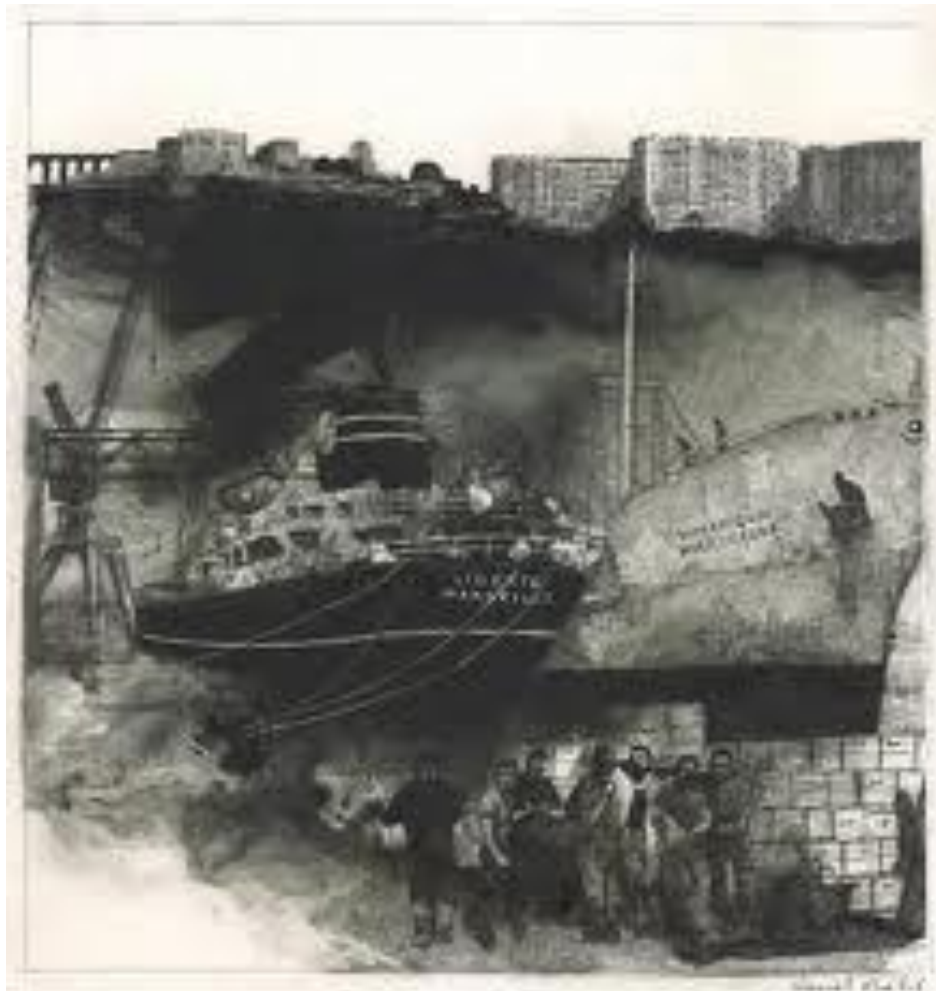
La deuxième structure existante était le Centre social, qui n'avait pas grand-chose à voir avec les centres sociaux d'aujourd'hui. C'était le Centre social des habitants. Si le Conseil d'Administration était dirigé par les travailleurs sociaux, ce sont avant tout les familles et les jeunes qui s'engageaient pour essayer d'améliorer la situation de la cité. En fait, les choses ont avancé de manière positive, car les besoins des habitants de la Cité étaient écoutés davantage que le discours des travailleurs sociaux. A partir de 1981 et avec l'évolution de la loi relative au droit d'association des ressortissants étrangers, les habitants de la cité ont fait leur entrée dans le Conseil d'Administration et le bureau du Centre social. Monsieur BOUKENOUCHE lui-même est alors devenu président du Centre social, en dépit des réticences initiales des travailleurs sociaux qui voulaient lui attribuer un tuteur pendant un ou deux ans avant qu'il n'exerce pleinement sa fonction de président.

Puis, Monsieur BOUKENOUCHE mentionne ATD Quart Monde, présente avant même la création du Centre social. ATD Quart-Monde a d'ailleurs beaucoup contribué à la formation de celui-ci. Cependant, une partie de la jeunesse, anticléricale, se méfiait de sa présence. En outre, des militants trotskistes et maoïstes venaient de temps en temps dans la Cité. Certains jeunes s'étant rapprochés d'eux, ont commencé une vie militante, qui leur a permis de sortir de la cité, de participer à des luttes sociales et politiques, en particulier des luttes antiracistes.

Monsieur BOUKENOUCHE se souvient aussi que les jeunes apportaient leur aide au comité de locataires, dirigé par les adultes. Leurs parents étant très peu instruits, les jeunes les aidaient pour des travaux de rédaction et dans leurs relations avec l'administration. Parmi les actions réalisées, Monsieur BOUKENOUCHE souligne l'importance du travail réalisé sur le rapport des jeunes avec la police. Lors des émeutes de 2005, on a affirmé que les choses avaient peu évolué depuis les années

1960. On a rappelé que les jeunes se faisaient contrôler plusieurs fois par jour, dès qu'ils sortaient se promener, notamment pendant les vacances. En effet, nombreux étaient ceux qui ne partaient pas en vacances et erraient autour de la cité. Or, aucun incident notable lié à ces contrôles d'identité ne s'est produit à Bassens. Avec le recul, Monsieur BOUKENOUCHE se demande pourquoi il n'y a pas eu de révolte.

Auteur-dessinateur algérien, Monsieur Kamel KHELIF intervient alors pour compléter cette description. Il rappelle que lorsqu'en 1981, les travailleurs sociaux se sont retirés du Conseil d'Administration et du bureau du centre social, en affirmant aux nouveaux membres, immigrés donc, qu'ils devraient désormais se prendre en charge. Pour Monsieur KHELIF, une telle remarque était très lourde de sens, car les travailleurs sociaux ont beaucoup d'importance dans les quartiers. Avec la télévision, c'est la seconde fenêtre qui ouvre sur un autre univers que la cité. Les habitants de Bassens allaient une fois de plus se retrouver uniquement entre eux.



© Kamel KHELIF, *Ce pays qui est le vôtre*

En 1981, le comité des jeunes dont il fait partie au tout début voit le jour. Ce comité attire l'attention du commissariat de police de Saint-Louis, préoccupé par le maintien de l'ordre. Comment transformer des animateurs sociaux en opérateurs du maintien de l'ordre ? Une telle préoccupation intervient dans le contexte de l'apparition des fameux « grands frères ». Les « grands frères » sont des vigiles issus de l'immigration, employés dans les lieux où ils ont vécu pour surveiller les leurs. On leur remettait un uniforme, et ils avaient carte blanche pour intervenir en cas d'effraction dans la cité avant même l'arrivée de la police. Cette conception du maintien de l'ordre influence encore le recrutement au sein de la police. De même, lors de la coupe du monde de football de 2010, les grands frères ont été sollicités par les forces de sécurité (police, gendarmerie) afin de prévenir tout débordement sur la Canebière lors des matchs joués par l'Algérie.

Reprenant la parole, Monsieur BOUKENOUCHE revient sur les circonstances de l'embauche des « grands frères » à Bassens dans les années 1980. Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, un nouveau commissaire de police prend ses fonctions au commissariat de police de Saint Louis. Le commissaire entame un dialogue avec les entreprises environnantes, qui se plaignent des jeunes de la cité. La solution finalement trouvée est la suivante: créer une association au sein de la cité pour garantir la sécurité des entreprises. Les membres des forces de sécurité en question sont choisis parmi des jeunes délinquants, censés ainsi faire peur aux autres. Nombreux sont les jeunes gens la cité qui s'opposent à cette méthode mais les entreprises ont payé cette association créée ex-nihilo à la demande du commissariat pour employer six/huit vigiles issus de la cité, et peu rémunérés. Dans le même temps, ces entreprises ont toujours refusé d'offrir une formation, un stage et encore moins un emploi aux jeunes de la cité.

Monsieur KHELIF revient alors à la source des problèmes de la cité, soulignant que lors de la construction de la cité Bassens, aucun lieu de sociabilité n'avait été prévu. Le seul lieu social était un commissariat de police. Il était situé à l'entrée de la cité pour contrôler les allers et venues entre la Cité et le « reste du monde ».

Interrogé sur son engagement artistique, Monsieur KHELIF répond : « Comment faire autrement ? ». Témoin de l'injustice, il a compris que lui et ses camarades d'origine algérienne n'étaient pas comme les autres. Né à Alger et venu à Marseille à l'âge de 5 ans, il vit désormais depuis 47 ans en France et est toujours titulaire d'une carte de séjour. Il n'a jamais voulu devenir français car il ne se sent pas français, il ne défend pas pour autant une identité algérienne.

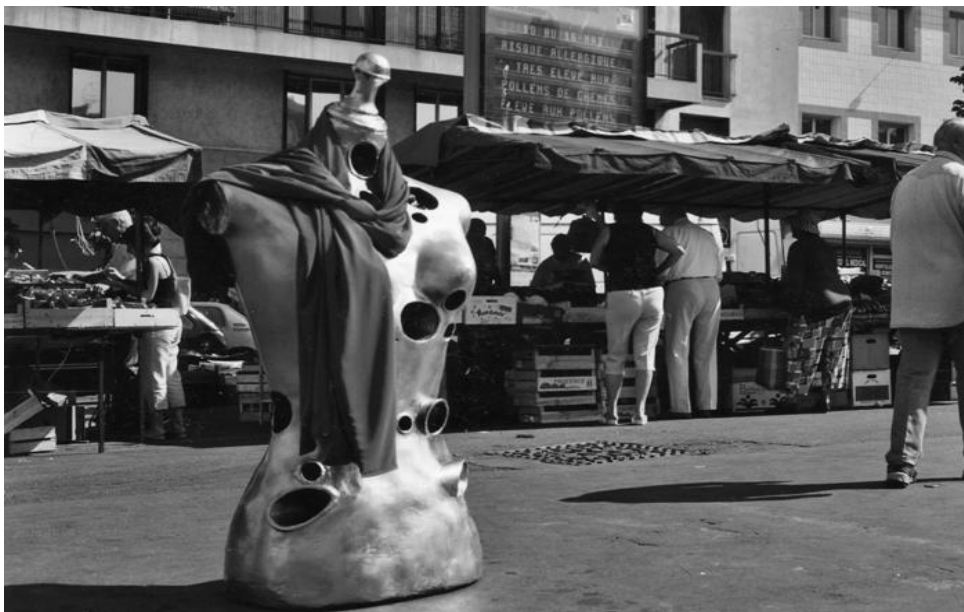
Le dessin lui permet d'inventer un lieu autre que l'Algérie qu'il a quitté, un lieu qu'il dit ne pas avoir trouvé ici en France, une réponse au désarroi et à la violence vécue du matin au soir dans la cité, un lieu plus poétique, une sorte de cabane dans laquelle on peut se retirer pour se retrouver seul avec soi-même. Pour lui, la page est le pays où il peut rencontrer l'Autre et où l'Autre peut le rencontrer dans sa singularité, dans son intimité.

Or, il n'est pas possible de se retrouver seul à Bassens. Une personne seule fait peur, elle est perçue comme dangereuse. Dans la culture maghrébine, le groupe l'emporte sur l'individu et il est difficile de trouver sa voie à l'intérieur de ce groupe. Il est difficile aussi d'en sortir pour essayer de développer une singularité. C'est le dessin et l'écriture qui lui ont permis de développer sa singularité. Dès l'âge de 7 ans il s'engage dans cette voie, qui l'a sauvé et qui lui permet d'être là aujourd'hui. Monsieur KHELIF le dit : ce n'est pas l'école qui l'a amené à dessiner ni à écrire.

Commentant son ouvrage intitulé « Ce pays qui est le vôtre », Monsieur KHELIF rappelle que les faits qui y sont décrits se déroulent entre 1987 et 1990. Il s'agit d'un conflit opposant Bassens aux Castors de Servières. Il y est indûment mêlé et il doit se battre trois ans durant pour prouver son innocence. Il a échappé de peu à la prison, il lui a fallu presque 10 ans pour avoir le courage d'écrire. Cet ouvrage rend hommage aux jeunes d'Algérie morts pendant la décennie 1990 ainsi qu'à ses copains de la cité, dont bien peu ont dépassé l'âge de 25 victimes de la drogue et de l'alcool dans la Cité.

Kamel KHELIF finit son intervention en dénonçant l'image négative dont souffre Bassens dans la littérature (Jean-Claude IZZO, Frédéric VALABREGUE etc...) et le cinéma (le film Khamsa). Les images associées à la Cité sont nombreuses, et souvent fausses. De même, Monsieur Philippe Mioche parlait de la vision qu'avaient les enfants lorsqu'ils ouvraient leurs volets. Or, il n'y avait pas de volets à Bassens. Jean-Claude Izzo parle de « caves », mais là encore, il n'y en a pas. Selon Monsieur KHELIF, « les caves c'étaient les appartements eux-mêmes ».

Monsieur Malik BENMESSAOUD, plasticien, a pour sa part été à l'origine du projet Bassens Support Cité I et insiste sur le caractère primordial de la culture. Découvrant la sculpture à l'âge de 16 ans alors qu'il exerce la fonction de gardien chez un ferrailleur, il décide de lancer le projet en 1993 alors que la cité connaissait à nouveau de graves problèmes. La cité est alors à l'abandon : l'alimentation et la boucherie ont fermé et il est question de fermer la mosquée. Pour lui, ces fermetures sont une stratégie pour pousser les habitants à déménager plutôt que de reconstruire la cité. Or, 75% des habitants de Bassens n'ont pas les moyens de déménager. D'ailleurs, parmi ceux qui déménagent pour s'installer ailleurs sont ceux qui regrettent la sociabilité de Bassens et y retournent, par exemple pour prier à la mosquée. Monsieur Malik BENMESSAOUD décide de mettre son art au service de la cause de la reconstruction de Bassens, main dans la main avec le comité de locataires dirigé par son père, Monsieur Mohamed BENMESSAOUD.



Création Malik BENMESSAOUD

Du bailleur à la mairie de Marseille en passant par diverses institutions locales, ce projet gêne. Comme le constate Monsieur Malik BENMESSAOUD, les habitants de Bassens gênent tout le temps, quoi qu'ils fassent. Aux yeux des autres, ils sont toujours « de trop ». Certains n'hésitent pas à décrire ce projet comme émanant d'un fou qui se prend pour un artiste tandis que d'autres vont jusqu'à le qualifier de « porte-drapeau de l'Algérie ». Mais la mobilisation va porter ses fruits. La presse, tant nationale qu'internationale se rend sur place, beaucoup d'intellectuels également. Tous ces témoins vont à la rencontre des habitants et les interrogent. Envers et contre tout, le projet aboutit finalement au bout de trois ans, en 1996, et se traduit par la réalisation de peintures en latex et une reproduction de la Statue de la Liberté. Par ailleurs, deux associations voient le jour.

Monsieur Malik BENMESSAOUD conclut son intervention en soulevant le problème de la non-mixité dans les lieux culturels marseillais. De même, l'émergence d'artistes issus de l'immigration est bloquée par la préférence nationale qui règne de facto dans le milieu culturel marseillais. Ayant quitté la cité Bassens à 18 ans pour revenir y habiter en 2010, il constate que la situation s'est aggravée. La mixité sociale et culturelle qui existait dans les lieux culturels qu'il fréquentait dans les années 1990 n'existe plus aujourd'hui.

Et pourtant, Marseille est une grande ville cosmopolite. Chacun peut élever ses enfants à sa manière. Malheureusement, beaucoup de parents n'ayant pas d'autre moyen d'expression que le langage ne peuvent pas apprendre le dessin ou la peinture à leurs enfants. Or, quand les parents ne savent pas donner un pinceau ou un feutre à leurs enfants, c'est aux artistes de leur apporter ces moyens de communication universels.

Clôturent cette dernière table-ronde de la journée, le photographe-journaliste **Monsieur Pierre CIOT** raconte le parcours qui l'a amené à la cité Bassens. Etudiant la photographie à la Fac Saint Charles il décide de devenir journaliste reporter photographe. C'est pour Libération qu'il arrive pour la première fois à Bassens en 1977. Il couvre alors un fait divers : un mariage qui a fini par une descente de police et beaucoup de violence. Monsieur CIOT découvre la vie des habitants de la Cité, voit comment Algériens et Gitans cohabitent et comprend leurs mobilisations citoyennes. Il découvre aussi les immeubles alors délabrés qui seront détruits six ans plus tard. A la demande des habitants qui veulent conserver la mémoire de leur quartier, il les prend en photo juste avant leur démolition. Aujourd'hui, Monsieur CIOT reçoit encore de nombreuses autorisations de reproduction pour des photographies réalisées il y a une trentaine d'années. Il en conclut que son travail est utile.

Nouant des liens d'amitié avec des habitants de la cité, Monsieur CIOT y retourne par la suite sur invitation de ses amis pour des événements tels que la fête de l'Aïd El Kébir. Monsieur CIOT déclare alors trouver scandaleuses les règles imposées au nom de l'hygiène pour restreindre le sacrifice des moutons. Il est selon lui normal que les gens puissent abattre leur animal.

Au-delà de son engagement pour la cité Bassens, Monsieur CIOT mentionne également son engagement en tant que militant antiraciste. Ainsi, dans les années 1970, il faisait aussi partie du collectif ARENC, qui rassemblait l'extrême-gauche et la gauche chrétienne, contre la prison illégale d'Arenc. Cette mobilisation aboutit en 1981, lorsque la prison en question devient « légale ».



© Pierre CIOT

Selon lui, l'arrivée de la gauche au pouvoir en cette même année 1981 n'a pas changé grand-chose pour les jeunes immigrés. Pendant les années 1981-1983, des jeunes sont tués lors de confrontations avec la police, en particulier à Marseille et en région PACA. Dans ce contexte, la marche contre le racisme et pour l'égalité de 1983 intervient comme une « piqûre de rappel » destinée à attirer l'attention du gouvernement sur la conquête des droits civiques. Pessimiste, Pierre CIOT constate qu'aujourd'hui, les choses ne se sont pas améliorées. Selon lui, les jeunes issus de l'immigration des années 1980, et qui ont aujourd'hui une cinquantaine d'années n'ont guère plus de droits qu'avant 1981.

Echanges avec la salle.

Clôture de la journée par le concert de Duval MC.